

Prévenir et gérer les risques pour la santé et la sécurité au travail (DU)

RS6727 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	315r, 344r
Formacode(s)	42818, 42863
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	19/07/2024
Date d'échéance	19/07/2026

Certificateur(s)

UNIVERSITE DE BORDEAUX · SIRET : 13001835100010

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La question de la santé et de la sécurité au travail et plus largement de la qualité de vie et des conditions de travail est un enjeu majeur de négociations dans les entreprises et dans les services publics. Le droit à la santé au travail est un droit fondamental.

La loi n° 2021-1018 du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail, a décroisé la santé publique et la santé au travail. La santé au travail est élevée au rang de question de santé publique. Le besoin est identifié par les pouvoirs publics aux niveaux interne et international, dans tous les secteurs et concerne tous les travailleurs.

Cette certification a pour objectifs de :

- Développer et certifier des compétences afin de se professionnaliser et devenir des acteurs efficaces de la santé et sécurité au travail
- Se perfectionner dans l'accompagnement des travailleurs et des employeurs en santé et sécurité au travail

Elle s'adresse aux nombreux acteurs de la santé et la sécurité au travail :

représentants syndicaux, représentants du personnel, membres des CSE, CSSCT, conseillers du salarié, référents et experts handicap, infirmiers de santé au travail, médecins, psychologues, avocats spécialistes de droit social, membre des services RH, agents des fonctions publiques d'Etat, territoriale et hospitalière...

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Détecter et évaluer les risques pour la santé et la sécurité au travail (pour les éliminer ou, s'ils ne peuvent être éliminés, les prévenir)
2. Prévenir les risques grâce à la mise en place d'une stratégie de prévention en lien avec les différents acteurs (mise en place ou amélioration continue du management de la santé au travail) ; et, si le risque est survenu
3. Accompagner dans la prise en charge des atteintes à la santé des travailleurs victimes jusqu'à l'indemnisation (procédures amiables et contentieuses de reconnaissance et de mise en jeu des responsabilités)

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Expérience professionnelle ou syndicale significative en lien avec les conditions de travail (domaine juridique, judiciaire, sanitaire...) ou être titulaire d'une certification de niveau 6

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Le jury est composé de 3 personnes : 2 professionnels extérieurs à l'établissement et 1 représentant de l'institut du travail.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury se compose de 3 personnes à savoir 2 professionnels extérieurs à l'établissement et 1 représentant de l'institut du travail.

Base légale

Date de décision	19/07/2024
Durée de l'enregistrement	2 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	19/07/2026
Date de dernière délivrance possible	19/01/2027

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RS5712

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://institutdutravail.u-bordeaux.fr/nos-formations/pgrsst>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6727/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	17
Parcours menés à terme	16
Taux d'achèvement	94 %
Période	10/2024 – 04/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	17
Montant total engagé	46 240 €
Coût moyen par dossier	2 720 €
Durée moyenne	150 h
Période	08/2024 – 09/2025
France compétences	86 %
Reste à charge titulaire	10 %
Entreprise	4 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.